

Demande d'affiliation à l'ASMAC (organisation de base) et à la FMH

Affiliation à l'ASMAC

Numéro de membre :
(est attribué par l'ASMAC)

En remplissant ce formulaire vous devenez **membre actif de l'ASMAC** (organisation de base obligatoire pour l'affiliation à la FMH, règlements et cotisations sous www.asmac.ch). Les membres de l'ASMAC deviennent simultanément membre de MEDISERVICE VSAO-ASMAC. Pour CHF 20.- par année, vous profitez d'un rapport prix/prestations avantageux (pour plus d'information veuillez-vous référer sous www.mediservice-asmac.ch).

Je **ne désire pas** m'affilier à MEDISERVICE VSAO-ASMAC

Affiliation à la FMH

En remplissant ce formulaire vous devenez membre ordinaire de la FMH (vous trouverez les règlements et les cotisations sous www.fmh.ch). Le/la soussigné/e s'engage, au cas où il/elle est admis/e, à respecter les statuts de la FMH et les décisions prises sur cette base. Il/elle s'engage en particulier à payer la cotisation annuelle fixée par la Chambre médicale et à communiquer à la FMH les données nécessaires à la fixation de la catégorie de cotisation (entre autres les modifications du statut professionnel). Il/elle s'engage en outre à facturer correctement ses prestations et de n'effectuer, dans le cadre de l'assurance sociale obligatoire, que des examens et des traitements coût/efficaces.

Votre adhésion à la FMH vous confère simultanément le statut de membre de la société coopérative FMH Services. Cette affiliation est gratuite et vous permet de profiter de prestations complètes en matière d'économie d'entreprise, portant sur l'ouverture, la gestion, la fermeture ou la remise d'un cabinet médical (statuts et informations: voir sous www.fmhservices.ch)

Je **ne désire pas** m'affilier à FMH Services

Coordonnées personnelles

Appel : Madame Monsieur Titre : _____

Nom : _____ Prénom : _____
(comme indiqué dans le passeport)

Nom officiel : _____ Prénom officiel : _____

Lieu et canton d'origine ou pour les étrangers, nationalité: _____

N° AVS : _____ Date de naissance : _____

Adresse de correspondance

Rue/N° : _____ NPA/Lieu : _____

Pays : _____

Pour une distribution dépourvue de défauts, nous vous prions de nous informer en cas de changement d'adresse.

Tél. : _____ Portable : _____

Courriel privé : _____

Langue de correspondance : français allemand

Langue maternelle : français allemand italien autre : _____

Langues étrangères : _____

Examen d'Etat

Diplôme fédéral de médecin (date/lieu) : _____

Diplôme de médecin étranger (date/lieu) : _____

Titre de docteur

Vous pouvez saisir votre titre de docteur dans myFMH par vous-même (après être attesté membre par la FMH)

Activité professionnelle

Activité professionnelle : oui non

Provisoirement sans activité depuis : _____ Définitivement sans activité depuis : _____

Activité dépendante sans une autorisation d'exercer

Médecin en formation Chef de clinique Spécialiste hospitalier

Employé dans un cabinet Autre activité : _____

Taux d'occupation : À plein temps À temps partiel en % : _____

Hôpital/clinique : _____ Service : _____

Rue : _____ NPA/Lieu : _____

Tél. : _____

Activité indépendante / Activité dépendante avec une autorisation d'exercer

Selon les statuts de la FMH art. 8 al. 1, tout membre ordinaire de la FMH exerçant, en Suisse, une activité* médicale pour laquelle une autorisation d'exercer est nécessaire doit simultanément être membre d'une société cantonale de médecine respectivement de l'AMDHS et d'une SCM.

Si vous faite part de cette catégorie, nous vous prions de faire parvenir votre demande de membre directement à votre société de médecine de votre canton. Dans ce cas, l'ASMAC ne peut pas être votre organisation de base. Si vous désirez quand même devenir membre de l'ASMAC (affiliation passive), vous trouvez la demande d'adhésion sous www.asmac.ch. Merci de votre compréhension.

** comme p.ex. médecin dirigeant, médecin dirigeant adjoint, médecin chef, médecin chef adjoint, activité en cabinet, autre activité*

Données pour le paiement de restitutions éventuelles

Compte postal n° : _____

Compte bancaire n° : _____ Nom de la banque : _____

N° IBAN : _____ Code Swift : _____

Prière de tenir compte de la LISTE DE CONTRÔLE ci-jointe. Tous les documents requis dans cette liste doivent être joints en copie pour que la demande puisse être traitée.

Le/la soussigné(e) déclare reconnaître les statuts de l'organisation de base et de la FMH à laquelle il/est affilié(e). Il/elle **s'engage** en particulier à payer les cotisations fixées par les organes concernés et à respecter les décisions prises par ces organes.

Veuillez retourner la déclaration d'adhésion complètement rempli ainsi que les documents directement à l'ASMAC. Merci !

Date/Lieu :

Signature :

Informations pour les nouveaux membres

Depuis le 1er janvier 2007, nous n'envoyons plus de statuts ou d'informations détaillées sur papier. Vous trouverez tous les documents importants concernant la FMH, l'ASMAC, FMH Services et Health Info Net (HIN) sur les sites internet indiqués ci-après.

FMH

Elfenstrasse 18
Case postale 300
3000 Berne 15

Tél. 031 359 11 11
Fax 031 359 11 12
Courriel dlm@fmh.ch
Site web www.fmh.ch

ASMAC

Bollwerk 10
Case postale
3001 Berne

Tél. 031 350 44 88
Courriel secretariat@asmac.ch
Site web www.asmac.ch

FMH Services société coopérative

Burghöhe 1
Case postale 246
6208 Oberkirch

Tél. 041 925 00 77
Fax 041 925 00 67
Courriel mail@fmhservices.ch
Site web www.fmhservices.ch

HIN Suisse Romande

Grand-Rue 38
2034 Peseux

Tél. 0848 830 741
Courriel infosr@hin.ch
Site web www.hin.ch

Liste de contrôle – documents requis pour l'adhésion à l'ASMAC et à la FMH

Avant de transmettre la demande d'adhésion, veuillez vérifier que vous avez bien joint des **photocopies** et non les documents originaux. Tous les documents demandés doivent être fournis dans une des langues suivantes: **allemand, français, italien ou anglais**, sinon joignez une **traduction certifiée** par une autorité compétente. **Les mêmes documents** (surlignés en gris) ne doivent être envoyés qu'**une seule fois** pour les deux affiliations.

Si vous avez des questions ou des doutes, n'hésitez pas à nous contacter, nous nous ferons un plaisir de vous répondre.

ASMAC / Service et projets
 Tél. 031 350 44 88

FMH / Service DLM
 Tél. 031 359 11 11

Courriel: secretariat@asmac.ch

Fax 031 359 11 12
 Courriel: dlm@fmh.ch

Nous nous réjouissons de votre affiliation et vous remercions de votre collaboration!

Conditions d'adhésion à l'ASMAC

Documents nécessaires pour l'adhésion à l'ASMAC

Depuis le 1^{er} janvier 2018, tous les salariés exerçant une profession médicale en Suisse doivent être inscrits au registre des professions médicales de la Confédération. Pour vérifier le diplôme de médecin des nouveaux membres, l'ASMAC contrôle donc désormais si ces derniers sont inscrits au registre. Les médecins qui n'y sont pas encore inscrits en raison du délai transitoire peuvent quand même s'affilier. Pour cela, veuillez prendre directement contact avec l'ASMAC.

déclaration d'adhésion remplie en bonne et due forme

No GLN: _____

Conditions d'adhésion à la FMH

Depuis le 1^{er} janvier 2018, tous les salariés exerçant une profession médicale en Suisse doivent être inscrits au registre des professions médicales de la Confédération. A partir de cette date, seuls les médecins détenteurs

- d'un diplôme fédéral de médecin
- d'un diplôme de médecin de l'UE formellement reconnu par la MEBEKO (attestation de reconnaissance de la MEBEKO)
- d'un diplôme de médecin étranger ne pouvant être reconnu mais enregistré auprès de la MEBEKO (attestation d'enregistrement de la MEBEKO)

peuvent s'affilier. Cela s'applique également aux médecins qui exerçaient déjà en Suisse avant le 1^{er} janvier 2018.

Catégorie 1: médecins titulaires d'un diplôme fédéral de médecin

Documents nécessaires pour l'adhésion à la FMH

déclaration d'adhésion remplie en bonne et due forme

et

copie du diplôme fédéral de médecin

et

attestation d'emploi ou confirmation d'engagement

Confirmation des hôpitaux se trouvant sur la liste cantonale des hôpitaux. Attention, il est impératif que l'attestation mentionne que vous êtes employé/e en qualité de médecin.

ou

autorisation de pratiquer en qualité d'assistant/e en médecine délivrée par le département de la santé publique cantonal

ou

attestation du département de la santé publique cantonal que vous exercez une activité médicale ou que vous êtes médecin

ou

autorisation de pratiquer à titre indépendant, en qualité de médecin, délivrée par le département de la santé publique cantonal

Catégorie 2: médecins titulaires d'un diplôme d'un pays étranger

Documents nécessaires pour l'adhésion à la FMH

- déclaration d'adhésion remplie en bonne et due forme

et pour médecins titulaires d'un diplôme d'un pays de l'UE

- copie du diplôme de médecin (y c. traduction, si nécessaire)

et

- reconnaissance du diplôme par la Commission fédérale des professions médicales (MEBEKO)

ou pour médecins titulaires d'un diplôme d'un pays non-membre de l'UE

- copie du diplôme de médecin (y c. traduction, si nécessaire)

et

- enregistrement au MedReg (attestation d'enregistrement de la MEBEKO)

et pour tous médecins titulaires d'un diplôme étranger

- attestation d'emploi ou confirmation d'engagement**

Confirmation des hôpitaux se trouvant sur la liste cantonale des hôpitaux. Attention, il est impératif que l'attestation mentionne que vous êtes employé/e en qualité de médecin.

ou

- autorisation de pratiquer en qualité d'assistant/e en médecine délivrée par le département de la santé publique cantonal

ou

- attestation du département de la santé publique cantonal que vous exercez une activité médicale ou que vous êtes médecin

ou

- autorisation de pratiquer à titre indépendant, en qualité de médecin, délivrée par le département de la santé publique cantonal

et

- attestation de bonne conduite**

Attestation de bonne conduite du pays d'origine attestant qu'il n'y a pas de sanction professionnelle

ou

- attestation d'une place de travail en Suisse pour les trois dernières années

Ce document n'est pas exigé si votre premier emploi au terme de vos études de médecine se trouve en Suisse et que le début de cet engagement remonte à moins de six mois après la remise de votre diplôme de médecin.